Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Appel à candidatures pour le Comité de surveillance biologique du territoire

Par Anne FURET

Publié le 11/06/2009, modifié le 27/03/2025

Le 11 juin, le ministère de l'Agriculture a posté sur son site internet [1] un appel à candidature pour recruter les membres du Comité de surveillance biologique du territoire (CSBT). La loi de 2008 précise que la surveillance biologique du territoire « a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement ». Elle est réalisée par les services de l'Etat, à savoir les services régionaux de la protection des végétaux (SRPV). Quant au Comité de surveillance biologique du territoire, il est consulté sur les protocoles et méthodologies d'observation et il formule des recommandations sur les orientations à donner à la surveillance biologique. Par ailleurs, les résultats de la surveillance biologique lui sont transmis pour avis.
Les 20 membres de ce comité devront être des experts dans les disciplines suivantes : biologie des espèces animales, biologie des espèces végétales, phytopathologie, sciences agronomiques, protection de l'environnement et des végétaux, écotoxicologie, génie génétique, et génétique des populations.
Les membres du comité seront nommés par le ministre de l'Agriculture après avis du président du Muséum national d'histoire naturelle, du président de l'Inra, et du président du CNRS. La date limite des candidatures est au 30 septembre 2009.

[1] http://agriculture.gouv.fr/sections...

Adresse de cet article : https://infogm.org/appel-a-candidatures-pour-le-comite-de-surveillance-biologique-du-territoire/